

PROJET DE DELIBERATION

CONSEIL MUNICIPAL

JEUDI 9 DECEMBRE 2021

Finances n°2021-096 : Autorisation d'engager et de mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2022

Monsieur Le Maire expose :

Vu l'article L1612-1 du CGCT, modifié par la loi n°98-135 du 7 mars 1998,

Jusqu'à l'adoption du budget pour l'année 2022, l'Exécutif de la collectivité peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2021, hors reports et non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Cette possibilité présente un réel intérêt pour la Commune et pour ses créanciers, car elle permet à la collectivité de continuer à honorer ses engagements financiers pendant la période qui précède le vote du budget primitif.

Les dépenses réelles d'investissement prévues au BP 2021, hors crédits afférents au remboursement de la dette, sur les chapitres 20, 21, 23 et l'opération valant chapitre.

A savoir :

CHAPITRE/OPERATION	BP 2021	MONTANT AUTORISE
20 - Immobilisations incorporelles	312 562,36 €	78 141 €
204 - Subventions d'équipement versées	1 327 607,00 €	331 902 €
21 - Immobilisations corporelles	4 319 227,32 €	1 079 807 €
23 - Immobilisations en cours	130 000,00 €	32 500 €
27 - Autres immobilisations financières	1 342 822,86 €	335 706 €
46 - AMENAGEMENT VOIES DOUCES PROGRAMME "L'EMPREINTE"	15 000,00 €	3 750 €
49 - REHABILITATION PONT PIERRE A BOCHET	45 000,00 €	11 250 €
53 - REHABILITATION MAISON CARREE	271 000,00 €	67 750 €
56 - CREATION RESEAU EP ACCES ECOLE PAIX	35 000,00 €	8 750 €
57 - REMPLACEMENT SYSTEME FEUX TRICOLORES	104 564,54 €	26 141 €
58 - VOIE VERTE	200 000,00 €	50 000 €
64 - CUISINE CENTRALE	189 316,01 €	47 329 €
66 - JARDINS COOPERATIFS COMMUNAUX	3 600,00 €	900 €
67 - REHABILITATION GYMNASE	197 723,60 €	49 431 €
70 - AMENAGEMENT RUE DE LA TREILLE LOCAL PETITE ENFANCE	23 000,00 €	5 750 €
72 - DEMOLITION MAISON EX SAEME	58 500,00 €	14 625 €
CHAPITRE/OPERATION	BP 2021	MONTANT AUTORISE

74 - REHABILITATION MARTINIÈRE	75 000,00 €	18 750 €
76 - REHABILITATION ÉCOLE FRATERNITÉ	260 648,76 €	65 162 €
79 - REAMENAGEMENT DU FRONT DE RUE DE LA RUE DE GENEVE	20 000,00 €	5 000 €
80 - CREATION D'UN PARC PUBLIC ACCACIAS/MARAICHERS	20 000,00 €	5 000 €
81 - REAMENAGEMENT DE LA RUE DES BELLOSSES	13 500,00 €	3 375 €
82 - REAMENAGEMENT RUE NEGOCIANTS - ACCESSIBILITE ET CYCLES	113 000,00 €	28 250 €
83 - REAMENAGEMENT RUE JURA/MONT-BLANC/MARRONNIERS/JAURES	20 000,00 €	5 000 €
84 - REAMENAGEMENT PLACE ET CARREFOUR MARTINIÈRE	40 000,00 €	10 000 €
87 - DEMOLITION MAISON CAPPOLO	53 000,00 €	13 250 €
88 - ACCESSIBILITE / ADAP	295 000,00 €	73 750 €

Il est proposé au conseil municipal :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater, jusqu'à l'adoption du Budget Primitif 2022, les dépenses d'investissement concernées, dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget de l'exercice 2021, selon le détail estimatif ci-dessus précisant le montant et l'affectation des crédits
- **D'INFORMER** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication et, le cas échéant, de sa réception par le Représentant de l'Etat.